|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | EUROPEAN COMMISSION |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG — Direction — Unité | SANTE — E — 4 |
| Numéro de poste dans sysper: | 209378 |
| Personne de contact:  Démarrage prévisionnel:  Durée initiale:  Lieu d’affectation: | Eric Thévenard  3ème trimestre 2025  2 ans  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Cliquer ou toucher ici pour introduire le texte. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert à:    ainsi que  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: ....  organisations intergouvernementales suivantes: ... | |
| Délai des candidatures | Délai des candidatures: 26-05-2025 |

Présentation de l’entité (Nous sommes)

|  |
| --- |
| La DG Santé et sécurité alimentaire (DG SANTE) vise à promouvoir des actions qui améliorent l’accès aux soins de santé, la sécurité alimentaire et la protection contre les épidémies et les maladies. Son objectif est de construire et de maintenir les normes élevées de l’Europe en matière de santé animale et végétale, ainsi que les systèmes de santé les plus abordables, les plus accessibles et les plus de qualité pour répondre à ces attentes.  L’unité E.4 est chargée de la politique et de la législation concernant les pesticides et les biocides. Il s’agit notamment de divers processus d’approbation concernant les substances actives utilisées dans les pesticides ou les biocides, de la fixation de teneurs maximales en résidus dans les denrées alimentaires, mais aussi de l’établissement de règles pour la mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques ou biocides. Le domaine de travail attire beaucoup l’attention et la visibilité politiques et médiatiques. L’unité travaille dans un excellent esprit d’équipe, avec un personnel très engagé et dans une atmosphère conviviale et respectueuse. |
|  |

Présentation du poste (Nous proposons)

Nous proposons un poste d’expert national détaché (END).

L’expert contribuera à la mise en œuvre du règlement (UE) no 396/2005 concernant les limites maximales applicables aux résidus (LMR) de pesticides présents dans ou sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux de plantes et d’origine animale. L’expert utilisera en particulier son expertise technique pour contribuer aux processus réglementaires, y compris la rédaction, les négociations avec les États membres et le traitement des règlements pertinents de la Commission.

Le poste offre des tâches stimulantes et variées en ce qui concerne les décisions de gestion des risques au niveau de l’UE dans le domaine des pesticides, ainsi que des sujets horizontaux tels que la poursuite de l’élaboration des approches de gestion des risques pour tenir compte des progrès techniques et scientifiques ou la contribution aux travaux entrepris au niveau international, en lien avec les résidus de pesticides (tels que le soutien à l’élaboration des positions de l’UE pour les comités OMC/SPS ou au Codex Alimentarius, ou le suivi de groupes de travail de l’OCDE).

Ces tâches impliquent des contacts fréquents avec d’autres services de la Commission, l’Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) située à Parme, les autorités des États membres, notamment lors des réunions du comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, des représentants de l’industrie, des organisations de la société civile et des pays tiers. L’expert sera intégré dans une équipe dynamique et motivée.

Profil du titulaire (Nous recherchons)

Nous recherchons un expert national détaché, au profil technique/scientifique. Une expérience dans la mise en œuvre du règlement (UE) no 396/2005 concernant les limites maximales applicables aux résidus (LMR) de pesticides dans les denrées alimentaires et les aliments pour animaux, ou d’autres actes législatifs de l’UE ayant des principes comparables serait bienvenue.

Une bonne connaissance de l’anglais (oral et écrit) est requise — la connaissance d’autres langues de l’Union serait un atout.

Critères d’éligibilité

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C (2008) 6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devez remplir les critères d’admission suivants à **la date de début** du détachement:

* Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans l’exercice de fonctions administratives, juridiques, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions AD.
* Ancienneté: avoir travaillé pendant au moins une année complète (12 mois) auprès de votre employeur actuel dans un cadre statutaire ou contractuel.
* Travaille chez: être une administration nationale, régionale ou locale ou une organisation publique intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation spécifique, la Commission peut accepter des candidatures d’un employeur relevant du secteur public (par exemple, agence ou institut de régulation), d’une université ou d’un institut de recherche indépendant;
* Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. L’END d’un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d’une langue de l’Union nécessaire à l’accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

Conditions de détachement

Pendant toute la durée de votre détachement, vous devez rester employé et rémunéré par votre employeur et être couvert par votre système de sécurité sociale (national).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions prévues par la décision END susmentionnée et êtes soumis aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Si le poste est publié avec des indemnités, celles-ci ne peuvent être accordées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Toute personne en poste dans une délégation de l’Union européenne doit avoir une habilitation de sécurité [jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à [la décision (UE, Euratom) 2015/444 de la Commission du 13 mars 2015]](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer la procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation du détachement.

Dépôt des candidatures et procédure de sélection

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission européenne **n’accepte que les candidatures soumises par l’intermédiaire de la représentation permanente/mission diplomatique auprès de l’UE de votre pays, du secrétariat de l’AELE ou du ou des canaux auxquels elle a expressément consenti.** Les candidatures transmises directement par vous ou votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez rédiger votre CV en anglais, en français ou en allemand en utilisant le **format de CV Europass** ([[Créer votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/en/create-europass-cv)](http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae)). Il doit mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas joindre d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

Traitement des données à caractère personnel

La Commission veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées conformément au règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil[[1]](#footnote-1). Cela vaut en particulier pour la confidentialité et la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) no 45/2001 et la décision no 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)